



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Activité économique et statut social des épouses d'exploitants agricoles en zone de polyculture élevage (le sud du Gers)

Claude Denisse

### Abstract

Economic activity and social status of agriculturists' wives in a zone of mixed farming (the southern Gers) - The function of the women's work in agriculture is analyzed from the datas of an inquiry. It is also shown that the status of a woman inside her family is significantly influenced by whether or not she inherited the lands.

### Résumé

A partir d'une enquête, analyse du rôle du travail féminin dans la production agricole et mise en évidence du caractère déterminant de l'origine familiale du foncier sur le statut de la femme au sein de la famille.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Denisse Claude. Activité économique et statut social des épouses d'exploitants agricoles en zone de polyculture élevage (le sud du Gers). In: Économie rurale. N°162, 1984. p. 18;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3066>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1984\\_num\\_162\\_1\\_3066](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_162_1_3066)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET STATUT SOCIAL DES ÉPOUSES D'EXPLOITANTS AGRICOLES EN ZONE DE POLYCLTURE ÉLEVAGE (LE SUD DU GERS)

DENISSE Claude

Mots-clés : Agricultrices, travail agricole, décisions, cultures régionales.

INA PG, 16, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Tél. 570.15.50 poste 363.

**Résumé :** A partir d'une enquête, analyse du rôle du travail féminin dans la production agricole et mise en évidence du caractère déterminant de l'origine familiale du foncier sur le statut de la femme au sein de la famille.

### ECONOMIC ACTIVITY AND SOCIAL STATUS OF AGRICULTURISTS' WIVES IN A ZONE OF MIXED FARMING (THE SOUTHERN GERS)

**Summary :** The function of the women's work in agriculture is analyzed from the datas of an inquiry. It is also shown that the status of a woman inside her family is significantly influenced by whether or not she inherited the lands.

L'enquête a été menée auprès de 195 épouses d'exploitants dans le sud du Gers. Dans cette région dont la paysannerie était, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, en grande partie propriétaire des terres qu'elle exploitait, les pratiques traditionnelles de transmission du foncier privilégient un héritier unique, et excluent en particulier les filles.

L'enquête montre d'ailleurs que les filles d'agriculteurs y sont beaucoup plus nombreuses que les fils à quitter l'agriculture (90 % contre 63 %) et même la région (50 % contre 25 %). Et les filles qui demeurent sur place sont les moins formées et plutôt les filles de petits agriculteurs. Cela explique peut-être qu'un quart des agriculteurs enquêtés aient épousé des femmes issues de milieux plus défavorisés que le leur.

L'examen du travail agricole effectué par les femmes et de la répartition des tâches montre **la nécessité du travail féminin pour le maintien de l'élevage et dans les processus d'intensification** : l'orientation laitière, l'adjonction d'élevages de complément (truies mères ou veaux en batterie) à l'élevage principal bovin, les élevages de volailles fermières (en particulier la production de foie gras) exigent une participation très importante de la part des femmes.

Par contre dans une minorité de cas, la transmission de l'exploitation d'une génération à l'autre ou les phases d'investissement et d'endettement important pourront être facilitées par l'apport du salaire de l'épouse exerçant un emploi à l'extérieur de l'exploitation.

**Le statut de la femme au sein de l'exploitation** se caractérise par une participation aux décisions moindre que celle du chef d'exploitation et reléguée à certains domaines : volailles fermières et élevages de complément. Ce n'est que pour ces élevages que les femmes réalisent leurs propres initiatives, le plus souvent dans le souci de maintenir la part du revenu affectée aux dépenses du ménage et non réinvestie dans l'exploitation.

Au sein de la famille, le statut de la femme se caractérise par une autonomie financière plus réduite que celle de son époux quand il s'agit de dépenses importantes.

Le statut de l'épouse au sein de l'exploitation et de la famille ne semble pas significativement modifié selon l'âge, ni selon le niveau scolaire ou de formation, ni selon une éventuelle expérience antérieure d'un emploi salarié. Un seul facteur apparaît vraiment déterminant quant aux rapports de pouvoir dans le couple, c'est l'origine des terres exploitées :

— Lorsque les terres proviennent de la famille de l'épouse (la transmission se fait à une fille en l'absence de fils pour reprendre), son implication sur l'exploitation — travail, décisions et responsabilités — est plus grande et la gestion de l'argent du ménage plus commune aux deux éléments du couple. La fréquence plus élevée des élevages de volailles fermières et des élevages de complément observée sur ces exploitations vient d'ailleurs confirmer les réponses des femmes concernant leur bonne association aux processus de décision.

— Lorsque les terres proviennent de la famille de l'époux (cas le plus fréquent), la femme n'a souvent qu'un travail de simple exécutant et une autonomie financière particulièrement limitée. La cohabitation (fréquente dans cette région et liée aux processus de transmission de la propriété foncière) avec des membres masculins de la famille du mari, ou le fait d'avoir une origine sociale plus défavorisée aggrave encore le statut subalterne de l'épouse. Un certain nombre de femmes qui sont ainsi « chez leur mari » ont pu exprimer (lorsque l'entretien a pu se dérouler sans témoin) une détresse morale extrême et, en particulier, se plaindre d'être dans une situation d'assujettissement financier total par rapport à leur époux.

Cette relégation de la femme dans un statut social inférieur est certainement un facteur qui accentue la fuite des filles jeunes hors de l'agriculture et hors d'une région qui ne leur offre par ailleurs que peu d'emplois.

Lors d'enquêtes analogues, menées dans l'Ouest de la France (région où le fermage était traditionnellement dominant et de coutume égalitaire en matière de succession), on n'a pas rencontré de cas où l'épouse ait un statut aussi subalterne et dominé au sein de la famille.

Il semble donc que la **spécificité régionale** de l'histoire des rapports économiques et sociaux entraîne une spécificité de la place affectée aux femmes, en particulier de leur place dans la transmission des biens, qui imprègne encore aujourd'hui les cultures régionales.

Ainsi il apparaît que, malgré la nécessité du travail féminin dans ce type d'agriculture, la nature des rapports de pouvoir au sein des couples d'agriculteurs est essentiellement déterminée d'une part par la situation individuelle quant à la propriété du foncier, d'autre part, de façon plus diffuse, par la culture régionale (léguée par l'histoire des rapports économiques et sociaux).